



**PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Administration
n°4
du 4 avril 2022**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 avril 2022 en séance ordinaire, sur convocation du chef d'établissement du 25 mars 2022

Le quorum étant atteint (19 participants), Monsieur le Proviseur ouvre la séance qui débute à 18 h 21.

Monsieur DEBONNAIRE présente l'ordre du jour modifié

Désignation du secrétaire de séance : M. Anthony BELLANGER

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration

Monsieur LACOMBE présente un propos concernant l'absence des parents d'élèves des deux fédérations lors du précédent Conseil d'Administration.

Déclaration commune des deux fédérations des parents d'élèves PEEP et FCPE :

"Pour commencer cette réunion et pour éviter toute méprise sur leurs intentions et leur état d'esprit, les parents d'élèves des deux fédérations, PEEP et FCPE, souhaitent préciser leur position et expliquer leur décision de ne pas prendre part au précédent conseil d'administration.

Le règlement intérieur prévoit logiquement que les documents en rapport avec l'ordre du jour et qui seront soumis à décision du conseil d'administration doivent être transmis à l'ensemble de ses membres en même temps que la convocation ou au plus tard 48 heures avant la tenue de la réunion. N'ayant rien reçu la veille de la réunion et pensant à un oubli, les parents ont expressément demandé par courriel que ces documents leurs soient adressés. Ils considèrent que le caractère provisoire des documents en question n'empêchait en rien leur transmission et ne saurait en aucun cas constituer une excuse. Tous les documents soumis à l'approbation du conseil d'administration peuvent d'ailleurs être considérés comme des documents de travail, donc provisoires, tant qu'ils n'ont pas été examinés, le cas échéant amendés et approuvés par le conseil.

Tout le monde le sait bien dans cette assemblée, c'est justement le cas tous les ans avec les tableaux de la DGH dont les données sont très changeantes et donnent systématiquement lieu à des ajustements en cours de séance en fonction des derniers échanges entre le Proviseur et sa hiérarchie. Et en l'occurrence, s'agissant d'un sujet aussi complexe que la DGH pour les non-initiés que nous sommes, mieux vaut pouvoir prendre connaissance à l'avance d'un document provisoire pour l'étudier, tenter de le comprendre, se poser des questions et être en capacité d'en saisir les enjeux lors des échanges en conseil d'administration. C'est tout autant une question d'efficacité que de respect et de confiance envers les membres du conseil d'administration.

Seul l'intérêt des élèves motive l'action des représentants des parents d'élèves qui réaffirment ici leur volonté de prendre part à la vie du lycée, aux côtés de l'équipe administrative et de l'équipe pédagogique, dans un climat apaisé, de confiance et de respect réciproques.

Pour terminer, les parents regrettent vivement de n'avoir pas reçu la moindre réponse à leur demande adressée par courriel la veille du conseil et c'est donc à regret et en responsabilité qu'ils ont informé M. le Proviseur de leur décision de ne pas prendre part à la réunion du 24 février dernier.

Merci pour votre écoute et votre compréhension."

18 h 24 : arrivée de Monsieur DRELON représentant des parents d'élèves

Monsieur le Proviseur répond qu'il n'était pas question d'un manque de respect et que l'absence des parents d'élèves au précédent Conseil d'Administration était regrettable car les explications étaient

prêtes mais les documents n'étaient pas prêts car il était en attente d'heures manquantes et il n'a reçu qu'une réponse tardive et non satisfaisante mais cette demande a depuis obtenu satisfaction.

Monsieur DEBONNAIRE ne souhaitait pas présenter un tableau qui n'était pas complet et l'envoyer à 16 h ce qui aurait pu être vu comme une provocation.

Monsieur le Proviseur rappelle le règlement intérieur du Conseil d'Administration voté il y a deux ans où est indiqué que les documents doivent être transmis dans la mesure du possible. Il évoque que si le Conseil d'Administration accepte que le document présenté soit provisoire, il souhaite qu'il ne lui en soit pas fait grief et ne soit pas mis en cause si le tableau présenté ne convient pas.

Il souhaite repartir sur une relation de confiance et de respect. Fin de la remarque.

Monsieur le Proviseur s'engage en juin sur les choix des élèves et la révision de la Dotation Globale Horaire.

Madame ORIOL remercie Monsieur le Proviseur pour les quatre heures supplémentaires alloué au BTS.

Il est fait avant le vote un rappel des modifications demandé par Monsieur LACOMBE sur le procès verbal du précédent conseil d'administration. Concernant, l'erreur sur le nombre alloué Monsieur DEBONNAIRE ne fait aucune objection et indique que cela a été corrigé concernant l'autre modification demandée celle-ci n'a pas lieu d'être ajoutée car le propos explicatif tenu en début de séance sert de rectificatif à ce sujet.

Le Président soumet au vote du Conseil d'Administration l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 3 du 24 février 2022

| | | | |
|--------------------------|---|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 20 | 16 | 0 | 4 |
| DÉCISION | Le Conseil d'Administration adopte le Procès-verbal du conseil d'administration numéro 3 du 24 février 2022. | | |

A-Questions relatives à la vie pédagogique

Sortie des étudiants de BTS

Monsieur le Proviseur présente le projet de sortie des BTS 1^{ère} et seconde année. Le lycée renoue ainsi avec une de ces actions qui n'a pu se tenir du fait de l'épidémie. Il s'agit d'une rencontre avec les professionnels du tourisme du territoire. Celle-ci aura lieu le 28 avril 2022. La journée sera en deux parties, la matinée se déroulera à l'école nationale d'équitation accompagnée d'une ancienne élève de la formation, seront évoqués les métiers et formations, les compétences. Une rencontre avec les responsables tourisme de L'Institut Français du Cheval et de l'Équitation. Ensuite, pique-nique fourni par le lycée et l'après-midi les étudiants iront à Saumur Forest Adventure et faire du Trogolaser dans une cave et une compétition de trivial Pursuit est prévue. Madame ORIOL tient à préciser que ce sont les étudiants eux-mêmes qui ont monté cette sortie.

Le Président soumet au vote du Conseil d'Administration la sortie des BTS du 28 avril 2022.

| | | | |
|--------------------------|---|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 20 | 20 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Le Conseil d'Administration approuve la sortie des étudiants de BTS. | | |

B-Questions relatives à la vie budgétaire et financière

1. Budget sortie BTS

Monsieur le Proviseur présente le budget prévu pour la sortie des BTS. Il présente les dépenses et recettes prévues pour la sortie en indiquant la participation du lycée à hauteur de 927.88€ et le don de

l'association des étudiants de BTS à hauteur de 615.00€. Les dépenses représentent les différentes activités prévues sur la journée et le repas.

Le Président soumet au vote le budget de la sortie des BTS

| | | | |
|--------------------------|---|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 20 | 20 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Le Conseil d'Administration adopte le budget de la sortie BTS. | | |

2. Don de l'association des élèves de BTS

Le Président soumet au vote du Conseil d'Administration l'acceptation du don de l'association des étudiants de BTS.

| | | | |
|--------------------------|---|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 20 | 20 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Le Conseil d'Administration accepte le don de l'association des élèves de BTS. | | |

3. Présentation du compte financier

Madame la Gestionnaire-comptable présente le compte financier. Elle indique que le compte financier est l'exécution du budget et y sont reportées les dépenses réelles et les recettes constatées de l'exercice. Elle détaille ensuite les différentes sections et les différents services en recettes et dépenses et évoque les évolutions par rapport à l'exercice 2019 et 2020. Elle évoque notamment la hausse de la subvention de fonctionnement, la hausse des charges de viabilisation. Monsieur DRELON pose une question sur ce que sont les dépenses de viabilisation, Madame VALERY explique que ce sont les dépenses liées à l'énergie et aux fluides. Madame Valery évoque aussi l'achat d'ordinateurs pour le BTS ce qui amène une question de Monsieur GUILLOT sur le financement des achats d'ordinateurs pour le lycée. Monsieur DEBONNAIRE répond que l'achat des équipements informatiques est défini avec un tarif région et une dotation pour l'établissement.

Monsieur DRELON demande ensuite si les hausses sont anticipées notamment pour la viabilisation. Madame VALERY évoque les problèmes de retard de facturation sur la viabilisation qui permet difficilement d'anticiper les évolutions des prix et que nous sommes dépendant de ce fournisseur du fait du marché qu'il possède. Monsieur GUILLOT demande également si la région anticipe ces évolutions également. Monsieur DEBONNAIRE répond que la stabilité des prix a été négociée lors du marché, est également évoqué l'augmentation possible des fonds de l'établissement à ce sujet du fait notamment du manque d'isolation.

Madame VALERY évoque ensuite le service restauration et hébergement. Elle évoque notamment les baisses de recettes qui sont moindres qu'en 2020 mais toujours d'actualité du fait des demi-jauges et du nombre conséquent de remises d'ordres.

Madame ABBOTT représentante des parents d'élèves demande si ces baisses sont seulement dues à l'épidémie ou bien si cela relève aussi des impayés par exemple.

Madame VALERY et Monsieur DEBONNAIRE évoquent des charges fixes car la restauration et l'internat ont fonctionnés pour un nombre moindre d'élèves.

Enfin, Madame VALERY évoque les résultats du service général positif et celui du service hébergement qui est négatif pour les raisons qui ont été évoquées ci-dessus. Elle évoque également le résultat d'extourne de cette année du fait d'une facture estimée qui était moins élevée que prévue.

Ensuite, Monsieur DRELON et Monsieur GUILLOT demandent si le conseil régional envisage des rénovations en matière d'isolation. Monsieur GUILLOT demande si la région pense à l'avenir notamment

du point de vue écologique. Monsieur LACOMBE demande si la région a établi un calendrier prévisionnel dont ferait parti l'établissement.

Le Président soumet au vote du Conseil d'administration, le compte financier de l'exercice 2021.

| | | | |
|--------------------------|---|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 20 | 19 | 0 | 1 |
| DÉCISION | Le conseil d'administration approuve le compte financier . | | |

Madame la Gestionnaire-comptable présente l'affectation du résultat, elle effectue une comparaison de la situation à la fin de l'exercice par rapport à celle de l'exercice 2020. Elle évoque une amélioration de la situation du fait d'une année pleine en comparaison à l'exercice 2020. Est abordé également une augmentation du fond de roulement et un fond de roulement évalué à trente jours.

Le Président soumet au vote l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

| | | | |
|--------------------------|--|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 20 | 19 | 0 | 1 |
| DÉCISION | Le Conseil d'Administration approuve l'affectation du résultat de l'exercice. | | |

4. Adoption de la convention relative à la mise à disposition des équipements des EPLE

Monsieur le Proviseur évoque la convention passée avec la région des Pays de la Loire sur la mise à disposition des équipements via la plateforme PAREO. Ainsi, dans le cadre de cette convention, la région fournit selon les demandes d'investissement matériel remonté par l'établissement, les biens fournis sont répertoriés au sein de l'inventaire du Conseil Régional.

Monsieur LACOMBE demande la définition de l'abréviation EPLE et ce qu'est PAREO. Monsieur DEBONNAIRE lui apporte la réponse à cette question, il s'agit des Établissements Publics Locaux d'Enseignement et que PAREO est la plateforme où sont inventoriés les besoins par discipline pédagogique ainsi que pour l'entretien. Les besoins ainsi exprimés sont ensuite suivis ou non selon la réponse du Conseil Régional de la dotation demandée. Madame ABBOTT évoque la question du recyclage du matériel remplacé notamment en matière informatique. Monsieur DEBONNAIRE répond que le remplacement des équipements a pris du retard avec la mise en place des nouveaux programmes et qu'il y a également un manque de matériaux nécessaires pour le nouveau matériel. Tandis que le matériel qui est remplacé est mis au recyclage de façon valorisée.

Le Président soumet au vote la convention relative à la mise à disposition des équipements des EPLE

| | | | |
|--------------------------|--|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 20 | 20 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Le Conseil d'Administration approuve l'adoption de la convention. | | |

5. Accueil des étudiantes de BTS à l'internat

Monsieur le Proviseur sollicite l'avis du Conseil d'Administration sur l'accueil d'étudiantes de BTS Tourisme 1^{ère} année au sein de l'internat du lycée à la rentrée 2022-2023. Ce sujet est lancé car il n'est pas possible d'accueillir des lycéennes dans une aile de l'internat réservée aux filles du fait d'un manque de moyens humains pour la surveillance à l'internat et de la configuration. Cela n'a pour autant jusqu'alors pas causé de refus pour l'accueil d'élèves. Ce projet est envisagé du fait du statut étudiant accordé aux élèves de BTS et du fait qu'il soit majeur pour la plupart. Ainsi, il est envisagé qu'un des étudiants soit maître au pair et il est également envisagé la possibilité de mettre en place un tutorat auprès des lycéens. Monsieur LUBRANO demande pourquoi le choix de seulement des étudiantes. Monsieur CHALLEMET répond qu'il a été fait le choix de la non mixité au sein de l'internat et le couloir et l'aile concernée est réservée aux filles et surtout du fait qu'une majorité d'élèves du BTS soient des filles. Ce que Madame ORIOL atteste en indiquant qu'actuellement en première année, il y a vingt-deux filles pour deux garçons et il est indiqué qu'à la différence d'une cité universitaire où ce sont des chambres individuelles, à l'internat il s'agit d'une chambre pour trois élèves. Les conditions tarifaires envisagées seront les mêmes que celles appliquées aux lycéens.

Madame ANGUENOT pose une question sur les sorties des étudiants le soir. Monsieur CHALLEMET répond que les étudiants seront soumis au même règlement intérieur que les lycéens soit un retour à 21 h 30 dernier délai, l'objectif étant de rassurer les parents des lycéens.

Il est rappelé que ce sont 13 places qui seront donc attribuées aux étudiantes de BTS.

Madame ABBOTT demande pourquoi il y a un manque de moyens humains et s'il pourrait être envisagé qu'un des étudiants soit recruté comme assistant d'éducation. Monsieur CHALLEMET et Monsieur DEBONNAIRE répondent qu'il manque des heures pour la surveillance et que le statut d'assistant d'éducation est un statut de fonctionnaire assigné et qu'ils sont trop peu pour un nombre d'élèves trop importants. En effet, l'établissement peut accueillir jusqu'à 140 élèves mais de ce fait n'est en mesure d'en accueillir que 120.

Monsieur DEBONNAIRE évoque qu'il a été contacté par l'inspection académique pour l'accueil de réfugiés ukrainiens mais il a également rapporté le manque de moyens de surveillance, ce qui est resté sans retour depuis.

Le Président soumet à l'accord du Conseil d'Administration pour l'accueil des étudiantes de BTS à l'internat

| | | | |
|--------------------------|---|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 20 | 20 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Le Conseil d'Administration approuve l'accueil des étudiantes de BTS au sein de l'internat à la rentrée 2022-2023. | | |

6. Point sur les travaux

Dans un premier temps, Monsieur le Proviseur évoque le dégât des eaux qui a impacté l'ascenseur du bâtiment C. L'ascenseur est de nouveau fonctionnel avec des garanties de sécurité même s'il reste des finitions.

Ensuite, la peinture dans la cage d'escalier du forum va être retravaillée du fait de réserves exprimées à la suite des derniers travaux. Le Conseil Régional a bloqué le paiement et l'entreprise va donc revenir pour refaire les travaux pendant les congés d'avril.

Un enrobage est prévu pour la sortie du self vers l'escalier d'honneur car les pierres à cet endroit sont déplacées par les élèves et cela détruit l'escalier d'honneur et peut nuire à la sécurité des usagers.

Madame ANGUENOT fait remarquer qu'un revêtement en pétrole est peu écologique et que c'est un revêtement qui n'absorbe pas l'eau et qui risque plutôt de la faire couler dans le self notamment. Ce à quoi ajoute Monsieur DRELON qu'il s'agit d'une matière qui absorbe la chaleur et évoque une possible dangerosité. Monsieur GUILLOT met également en question la stabilité du terrain.

Un appel d'offres datant du 31 mars 2022 prévoit la rénovation de la chaufferie car les chaudières actuelles sont énergivores, les travaux sont prévus cet été. Il est envisagé une isolation du gainage et une révision des terminaux de chauffe. La question des fenêtres pourrait être abordée cet été.

Monsieur DRELON demande si les EPLE sont également soumis à la réglementation sur la fin de la commercialisation des chaudières fioul et gaz qui concerne les particuliers. Madame BEILLARD lui répond qu'il s'agit plutôt d'une réhabilitation.

Enfin, le dernier projet d'aménagement concerne la réalisation d'une nouvelle salle informatique au sein des locaux des BTS, ainsi les salles A006 et A007 seront jumelées. Les agents du lycée sont en mesure de

réaliser les travaux notamment concernant l'électricité. Le responsable patrimoine du lycée en charge du dossier attend l'autorisation. Les travaux sont envisagés pour avant la rentrée et ainsi avoir une salle pour une section occupée par 24 postes informatiques. Tandis que la salle A007 à ce jour, le foyer des étudiants sera déplacé en A002. Monsieur GUILLOT demande pourquoi autant d'efforts matériels sont investis dans la section BTS. Ce à quoi Monsieur DEBONNAIRE a répondu que la formation BTS a besoin de matériels nécessaires dans le cadre d'un parcours de professionnalisation avec un poste informatique avec les logiciels adaptés pour un étudiant afin d'être en adéquation avec les normes légales pour le BTS comme c'est le cas pour le lycée. Madame ABBOTT demande si les ordinateurs portables fournis aux élèves de seconde rentrent dans ce même cadre. Ce à quoi Monsieur DEBONNAIRE lui répond qu'il s'agit ici d'un usage différent. Madame ORIOL tient à rappeler que les candidatures pour le BTS à la rentrée s'élèvent à 744 au total pour 24 places disponibles.

Questions diverses :

Paul BRAUD, représentant des élèves présente un projet du Conseil de Vie Lycéenne. Il s'agit d'un projet qui était déjà organisé avant la pandémie. Le CVL souhaite organiser avec le soutien de la maison des lycéens une course solidaire qui aurait lieu le 24 mai 2022 qui serait organisé sur le modèle de la course contre la faim. Cette course sera organisée au profit de trois associations QUAZART, ESCA'L basées toutes les deux à ANGERS et la FSA basée à Nantes.

Sont invités à participer les élèves, parents d'élèves et les personnels avec la possibilité de se faire sponsoriser pour un montant par tour.

Les associations seront mises en avant au sein du lycée et sur les comptes Instagram du CVL et de la MDL. Les associations seront présentes au lycée et présenteront leurs actions dans les classes. Cela sera accompagné d'une communication sur Pronote ainsi qu'aux moyens d'affichage. La question sécuritaire est mise en avant il s'agit ainsi d'une course de 500 m au sein de l'établissement organisé avec l'aide du professeur d'EPS Monsieur DUBBOURREAU. En ce qui concerne les personnes extérieures Monsieur DEBONNAIRE dit que dans le cadre du plan Vigipirate cela n'est pas possible du fait de la présence d'élèves et de personnels lors de l'événement contrairement au Saumur Urban Trail ayant eu lieu quelques semaines auparavant lors d'un jour sans présence d'élèves. Madame ORIOL demande si l'après-midi sera banalisé ce à quoi Monsieur DEBONNAIRE répond positivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 52.

Le Président,
Le Proviseur

Pascal DEBONNAIRE

Le secrétaire de séance,


Anthony BELLANGER

Destinataires :

- membres du C. A.
- dossier C. A.